



## Vol de marchandises = suppression de prime pour punir

-----  
Par Estreliah

Bonjour. Je me permets de vous poser une question donc je n'ai pas trouvé la réponse sur Internet.

Je suis vendeuse dans une boutique de cosmétique et mon salaire est un SMIC mais primé avec différentes primes certaines sont marquées dans mon contrat d'autres sont des primes dites d'usage.

Il y a souvent des vols dans mon entreprise qui ne sont pas punis puisqu'il n'y a pas de caméra de surveillance ( enfin si mes des factices) pas non plus d'antivol ni de vigile. On nous demande donc de faire un travail de vigile sans que cela soit toujours possible et les vols sont tout autant présent.

On m'a appris aujourd'hui que s'il y avait trop de vol mon employeur avait déjà supprimé des primes pendant 6 mois pour punir les salariés qui n'aurait pas fait assez attention.

Ma question est donc la suivante n'étant qu'une simple employée commerciale sans pouvoir de vrai vigiles, ainsi que le manque de sécurité dont les clients se doutent puisque visible, mon employeur a-t-il le droit de supprimer les primes ?

Je vous demande pardon pour la longueur du message, c'est pour bien que vous puissiez comprendre.

Très bonne journée /soirée.

-----  
Par Heniri

Hello !

Quels sont les motifs ou critères officiels des différentes primes en question ? Un écrit définit-il ces primes ? Et quand l'une ou l'autre de ces primes n'est pas accordée, ses critères sont-ils atteints ou pas ? Accessoirement ces critères sont-ils éventuellement observés sur 6 mois ?

C'est sous cet angle qu'il faut pouvoir dénoncer que l'employeur refuse à l'occasion telle prime (durant 6 mois et sous le prétexte officieux des vols) alors que ses critères officiels sont satisfaits sur telle période prévue.

Mais une prime n'est pas forcément versée...

Par ailleurs il me semble normal qu'un employeur attende de ses vendeurs-euses un contribution à la prévention des vols sans pourtant être des "vigiles".

A+

-----  
Par kang74

Bonjour

Effectivement, il n'est pas illégal de lier l'attribution d'une prime à un critère objectif, comme le % de la démarque inconnue .

Ce n'est pas une sanction, ni une punition pour autant .

Vous devez par contre être payée tel que le contrat de travail, la convention collective , le prévoit .

-----  
Par Estreliah

Nous faisons effectivement en sorte que les vols ne soient pas commis mais nous n'avons malheureusement pas tout les moyens de les éviter pour les raisons que j'ai cité. Ceux ci ne sont pas de notre ressort et les demande ne sont pas entendus puisqu'on nous répond "ça coûte cher"

Les primes qui serait retirées serait des primes de ventes. Mais non stipulée dans le contrat. Effectivement, lorsque j'ai été engagée, c'est ce qui m'a motivé puisque si non je ne touche que le minimum du smic.

Effectivement, nous devons faire attention au vols mais quand les voleurs/voleuses sont organisé, il en revient d'un service de sécurité, formé pour ce genre de travail et une vendeuse n'est la que pour conseillé et vendre un produit comme cela est stipulé dans le contrat. J'aimerais juste que le travail que nous fournissons ai le salaire qu'il mérite sans trop nous rejeter une faute dont nous faisons tout notre possible déjà à l'heure actuelle pour l'éviter, comprenez.

Merci pour votre réponse cependant, je vais me renseigner avec la convention collective.  
Vous souhaitant un excellent week end

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'employeur ne peut pas retirer une prime si c'est à titre de sanction. En revanche il peut la retirer si les salariés ne sont pas assez performants.

Tout va donc dépendre de la manière dont l'employeur le présente : est-ce qu'il parle de sanction, ou tout simplement est-ce qu'il conditionne cette prime au respect de certains objectifs (limitation du nombre de vols) ?

-----  
Par kang74

Notez bien que le secteur du commerce reste quand même un secteur qui embauche .

Par de là, rien ne vous empêche de vous renseigner auprès de la concurrence sur les possibilités d'emplois et les conditions .

Au vu de votre expérience, autant viser plus haut .

-----  
Par Estreliah

Merci à tous et toutes pour vos réponses. Nous n'avo plus qu'à espérer que les pertes soit noyées dans notre CA !  
Merci